

SIVOS  
DU  
BEUVRON

NEUNG-SUR-BEUVRON  
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS  
41210

Tél. 02 54 83 63 38

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars, à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre TRUPPA, président.

Étaient présents : M. Alexandre TRUPPA, président

Mesdames Anne-Sophie LEYTHIENNE, Stéphanie DAVID, Coraline ROUBALLAY et messieurs Guillaume GIOT, Jean-Pierre GUEMON et Léo JUGIEAU (n'a pas pris part au vote).

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie LEYTHIENNE.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion,
- Finances – Reprise anticipée des résultats 2025,
- Finances – Vote du budget primitif 2026 ;
- Finances – Vote de la fongibilité des crédits ;
- Finances – Attribution des subventions ;
- Questions diverses.

**Adoption du compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2025**

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2025.

**Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 dernier.**

**DE001\_2026 - FINANCES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 – APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNER**

Monsieur le président précise que l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procédera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique.

Cependant, le comité syndical peut souhaiter reprendre les résultats avant l'adoption du compte financier unique. Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Les données ont été comparées avec le service de gestion comptable de Romorantin-Lanthenay, elles sont identiques.

Monsieur le Président présente les résultats cumulés :

	<b>RÉSULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE 2024</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE 2025</b>
INVESTISSEMENT	3 431.11 €	-1 689,17 €	+ 1 741,94 €
FONCTIONNEMENT	10 035.85 €	+ 4 990,51 €	+ 15 026,36 €
TOTAL	13 466.96 €	3 330.14 €	16 797,10 €

Il propose de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- En recettes d'investissement au compte 001 : **1 741,94 €**
- En recettes de fonctionnement au compte 002 : **15 026,36 €**

**Monsieur le Président explique que cette année, le compte financier unique (CFU) ne sera pas voté sur cette séance puisqu'il n'est pas arrivé. L'application HELIOS du service de gestion comptable a été bloquée pendant plusieurs jours.**

**Le CFU sera voté en juin, avec l'attribution définitive des résultats 2025.**

**Les membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Beuvron décident à l'unanimité :**

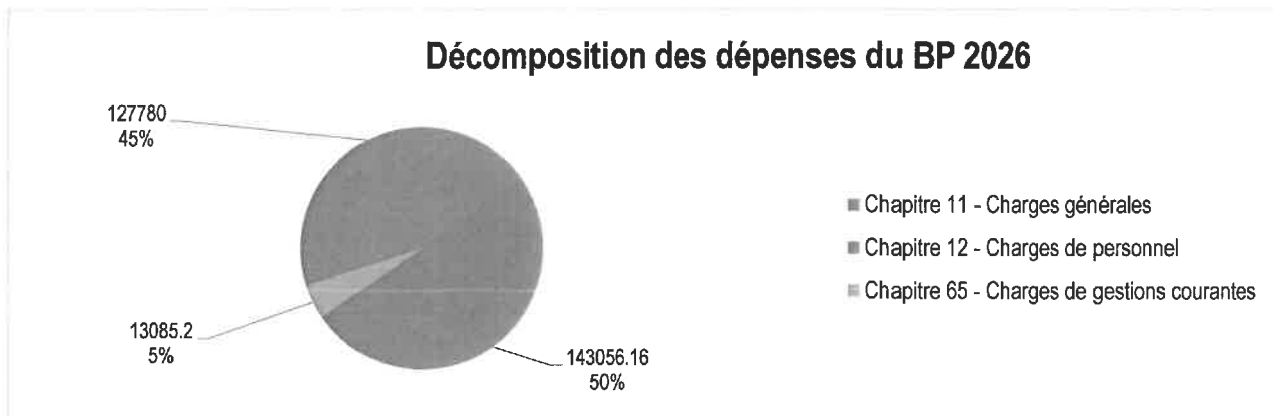
- D'affecter les résultats comme présentés ci-dessus 1 791,94 € en recettes d'investissement (compte 001) et 15 026,36 € en recettes de fonctionnement (compte 002).
- D'autoriser monsieur le Président ou le vice-président à signer tout document afférent à ce dossier.

<b>DE002_2026 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER</b>
---

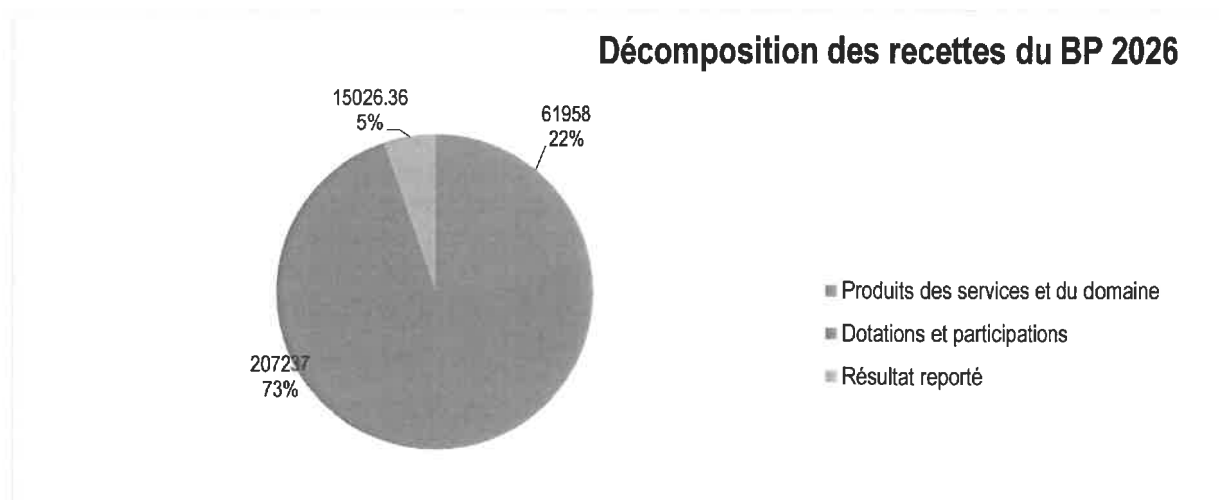
Monsieur le Président présente le projet de budget primitif pour l'année 2026.

Le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 284 250,16 € en fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
Chapitre 11 - Charges à caractère général	108 350.05 €	100 308,54 €	113 250,00 €	127 780,00 €
Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés	133 097.80 €	133 638,00 €	134 338,00 €	143 056,16 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	9 377.81 €	5 692,77 €	8 848,00 €	13 085,20 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques (titres annulés sur exercice antérieur)	0,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Chapitre 68 – Amortissements provisions	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 825,66 €</b>	<b>239 639,31 €</b>	<b>256 836,00 €</b>	<b>284 221,36 €</b>



RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
002 – Excédent de résultat reporté			10 035,85 €	15 026,36 €
Chapitre 70 - Produits de services	68 890,25 €	63 930,60 €	67 000,00 €	61 958,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	177 052,75 €	180 611,96 €	179 450,57 €	207 237,00 €
Chapitre 75 -Autres produits de gestion courante (non valeurs)	15,02 €	3,26 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques (mandats annulés ou atteints par déchéance quadriennale)	11,70 €	112,80 €	349,58 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 969,72 €</b>	<b>244 658,62 €</b>	<b>256 836,00 €</b>	<b>284 221,36 €</b>



M. le Président présente la participation des communes afin d'équilibrer la section de fonctionnement :

**MONTANT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES SIVOS 2026**

Charge de personnel	143 056,16 €
Equilibre du budget	39 938,84 €
Investissement	3 942,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>186 937,00 €</b>
<b>Neung sur Beuvron</b>	<b>135 931,62 €</b>
<b>La Ferté Beauharnais</b>	<b>51 005,38 €</b>

En investissement la section s'équilibre en dépenses et recettes à 3 941,94 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	15 535,00 €	3 205,99 €	4 948,00 €	3 941,94 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	1 366,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 902,51 €</b>	<b>3 205,99 €</b>	<b>4 948,00 €</b>	<b>3 941,94 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
001 – Excédent d'investissement reporté			3 431,11 €	1 741,94 €
Chapitre 10 – Dotation – Fonds divers et réserves (FCTVA)	2 832,33 €	1 516,89 €	1 516,89 €	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 832,33 €</b>	<b>1 516,89 €</b>	<b>4 948,00 €</b>	<b>3 941,94 €</b>

Madame Stéphanie DAVID demande des explications sur les variations comptes suivants :

- 6042 : achat de prestations de services. Il lui est indiqué que le prestataire de restauration est moins élevé que le précédent et qu'il y a moins d'enfants le midi.
- 60613 : chauffage urbain. Il est répondu que ces charges n'avaient pas été refacturées dans les exercices précédents.

Monsieur Guillaume GIOT donne des informations complémentaires sur certaines prévisions, notamment sur la prise en compte des enfants scolarisés au sein des écoles privées (3 600 €). Il explique également l'augmentation des charges de personnel liée au phénomène de Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui correspond à l'évolution de carrière des agents (avancements d'échelons, avancements de grades), et induit mécaniquement une hausse des charges de personnel. Les charges patronales (CNRACL) ont également augmenté pour les personnes en poste.

Monsieur Guillaume GIOT explique l'augmentation du chapitre 65. Lors de la dernière réunion du SIVOS, les membres ont décidé d'accorder une aide de 100 € par enfant pour le voyage scolaire et de maintenir les 18 € par enfant pour les sorties scolaires classiques.

Madame Stéphanie DAVID s'interroge sur le montant versé pour les frais de transport. Elle fait remarquer que les frais n'ont pas diminué malgré la suppression du transport scolaire du midi. Monsieur Guillaume GIOT précise que les frais de transport sont remboursés par la Région Centre Val de Loire et que cet article retrace également les frais de transport pour la piscine.

Un débat s'instaure entre les membres du SIVOS du BEUVRON sur la mise en place d'un forfait communal pour les enfants accueillis au sein de l'école des deux rivières n'habitant pas les communes composant

**le SIVOS. Les membres sont d'accord pour fixer un forfait communal pour les enfants extérieurs au SIVOS.**

**Les membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Beuvron décident à l'unanimité :**

- d'opter pour le vote des dépenses d'investissement au chapitre,
- d'approuver le projet de budget primitif présenté et de charger monsieur le président de son exécution,
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document y afférent.

**DE003\_2026 – FINANCES – FONGIBILITE DES CREDITS – APOBATION ET AUTORISATION DE SIGNER**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, le syndicat scolaire du Beuvron est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour son budget principal.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre des délégations du Président.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical d'autoriser monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Les membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Beuvron décident à l'unanimité :**

- D'autoriser monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement) déterminées à l'occasion du vote du budget primitif ;
- D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent.

**DE004\_2026 – FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – APOBATION ET AUTORISATION DE SIGNER**

Monsieur le Président propose d'adopter les subventions 2026 comme suit :

ECOLES	SUBVENTIONS
Coopérative scolaire école des Deux Rivières	0 €
Subvention – classe découverte (40 enfants – aide 100 €)	4 000,00 €
Subvention sorties scolaires (73 enfants – aide 18 €)	1 314,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 314,00 €</b>

A ces subventions, le SIVOS prend également en charge :

PROJET – COMPTE 611 AU BP 2026	SUBVENTIONS
Intervention d'un illustrateur (PS/MS)	160,00 €
Intervention sur les échecs (CE1/CE2)	250,00 €
Projet théâtre (CM1/CM2)	508,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>918,00 €</b>

**Monsieur le Président explique pourquoi le SIVOS ne versera pas de subvention à la coopérative scolaire pour l'année 2026. En effet, la somme présente sur le compte de la coopérative scolaire est élevée.**

**Les membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Beuvron décident à l'unanimité :**

- D'approuver le montant des subventions comme mentionné ci-dessus ;
- D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Inscriptions scolaires : clôturée pour les petites sections le 28 février 2026. A ce jour, 3 inscriptions.

Réflexion sur la mise en place d'un forfait communal pour les enfants extérieurs au RPI.

L'entreprise IDEVERDE est intervenue pour rajouter des plantations vivaces au sein de la cour de l'école et remplacer les végétaux morts. L'entreprise est en réflexion sur la mise en place d'une solution alternative pour le remplacement des briques au sol qui se sont dégradées avec les intempéries. **Monsieur le Président précise que la réception du chantier aura lieu le jeudi 5 mars.**

Le 10 mars 2026, une réunion de concertation avec la directrice de l'école, le responsable du SIVOS et la gendarmerie aura lieu afin de finaliser la rédaction du PPMS unifié pour l'école des deux rivières. **Monsieur le Président précise que le système d'alerte est en place et fonctionne.**

**L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 19h52.**

**Le 07 Avril 2026**

**Monsieur Alexandre TRUPPA**



**Président du syndicat du SIVOS du Beuvron**